

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du mercredi 16 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 16 décembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 9 décembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Christian URVOY
ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Marcel PINCEMIN, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN
TREVEVEUC : Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

ETABLES SUR MER : Hervé THORAVAL par Jacques DUMORTIER
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Dominique BLANC
TREVEVEUC: Daniel NORMAND par Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mathieu TANON, Martine POIGNONNEC
BINIC : Jessica APPERCE
PLOURHAN : André SALAUN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne LEROY

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N° 2009-112

Fixation du tarif de bonne exécution et de réalisation des ANC

Par délibération, la communauté de communes a approuvé le choix d'un mode de gestion du SPANC par prestation de services, et a validé le choix de l'entreprise EF Etudes pour la mission contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et/ou réhabilitées. Le bureau d'études est en charge de cette mission depuis le 1er juin 2009 pour 18 mois.

Ce service comprend deux contrôles : le contrôle de conception et le contrôle d'exécution.

- Le contrôle de conception permet au bureau d'études de vérifier la conformité du projet avec la réglementation en vigueur dans le cadre des rénovations et des nouvelles constructions.
- Le contrôle d'exécution permet de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux avis donnés dans le cadre du contrôle de conception.

Il convient aujourd'hui de fixer une tarification pour le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution applicable à chaque pétitionnaire pour l'année 2010.

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte le tarif pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et ou réhabilitées applicable à chaque pétitionnaire pour l'année 2010 :

↳ Pour le contrôle de conception : 26.54 € HT soit 28.00 € TTC

↳ Pour le contrôle de bonne exécution : 77.73 € HT soit 82.00 € TTC

↳ Au total, la prestation de contrôle d'une installation d'assainissement non collectif neuve a un coût de 104.27 € HT soit 110.00 € TTC qui sera pris en charge par le pétitionnaire.

- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
Ces tarifs ne prennent pas en compte l'étude de filière qui reste à la charge du pétitionnaire.